



## Pension alimentaire tarif

Par **Alice1505**, le **03/03/2021** à **13:48**

Bonjour,

Nous souhaitons divorcer à l'amiable mais avec mon ex conjoint nous ne sommes pas d'accord sur la pension alimentaire.

Il touche 1600 à 1700e par mois. Il vit chez ses parents donc n'a pas de loyer ou de frais annexes. On n'a qu'un enfant ensemble dont il aura la garde 1/2 week-end et la moitié des vacances. Je lui demande 250e. Est ce que cela est trop élevé ? Combien je peux prétendre avoir dans sa situation.

Par **youris**, le **03/03/2021** à **14:05**

bonjour,

si vous n'êtes pas d'accord sur la pension alimentaire, la solution est de passer par le JAF.

voir ce site qui permet de simuler le montant de la pension alimentaire:

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/pension-alimentaire>

j'ai fait une simulation avec un revenu de 1600 € net par mois et une garde classique:

le résultat est de 140 €

salutations

Par **Louxor\_91**, le **03/03/2021** à **17:00**

Bonjour,

pour divorcer à l'amiable il faut être totalement d'accord sur tout ! et notamment la PA !